

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-07-18-2e

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 18 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES (arrivée à 18H13), Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

*Isabelle E SILVA PENDRELICO donne procuration à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,
Jean-Luc LENOIR donne procuration à Sandrine MORONI.*

Objet : Mise en place de tarifs pour le prêt de matériel communal.

Les associations sportives et culturelles Viassoises ainsi que des prestataires extérieurs bénéficient d'une mise à disposition gratuite de matériels communaux dans le cadre de l'organisation de diverses manifestations.

A ce titre, en cas de perte, de détérioration ou de vol du matériel (tables, chaises, accessoires de sonorisation, grilles d'exposition et barrières...), le coût du rachat du matériel sera à la charge de l'emprunteur conformément à la grille tarifaire ci-dessous :

Matériel emprunté	Coût du matériel
Table	65 €
Chaise	20 €

Accessoires de sonorisation / Kit câblage (Jack, RCA, HDMI etc..)	99 €
Grille d'exposition	84 €
Barrière	55 €

Une convention de mise à disposition de prêt de matériel sera établie et mise en place dès la rentrée de septembre 2024.

Un forfait ménage, d'un montant de 50 €, pourra être appliqué à l'emprunteur si le matériel rendu n'est pas conforme à l'état d'origine.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de mise à disposition ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances en date du 11 juillet 2024,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la mise en place de la grille tarifaire ci-dessus dans le cadre du prêt de matériel communal,

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Municipality of Vias. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIAS' and 'LE MAIRE'.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS



A blue ink signature is written over a circular official stamp of the Municipality of Vias. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VIAS' and 'LE MAIRE'.

Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

23/07/2024
24/07/2024